Règlement Raid'frayant 04 novembre 2026

Article 1 : Organisateurs

Le Raid'frayant est une course nature organisée par Raid ESSEC (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse raidessec2013@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le Raid'frayant aura lieu le mercredi 04 novembre 2026 à Cergy. La course aura le format suivant : • Une course de 5km, départ à 20H,
Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité. Le retrait des dossards se fera dans les deux jours avant la course à l'ESSEC ; les modalités exactes seront communiquées ultérieurement. Les dossards pourront être retirés jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course ; passé ce délai, tout retrait sera impossible. Le départ sera donné à côté de l'ESSEC. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et être visible, ceci pendant toute la durée de la course.
Les participants disposeront d'un temps maximum de 1h pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation du code de la route et ne pourront prétendre à être classés.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge
• La course sera ouverte aux personnes né(e)s avant le 31/12/2011.
3-2 : Mineurs
• Les mineurs peuvent s'inscrire au Raid'frayant à condition qu'ils soient nés avant le 04/11/2012.
Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription en ligne.
3-3 : Certificat médical et licences sportives
Conformément à l'article L. 231-2-1 du Code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive FFA en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide, effectué en ligne dans les 12 mois précédant la compétition.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
3.4 : Charte RSE/RDA
Chaque participant devra avoir signé la charte RSE/RDA.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font via la plateforme Finisher (Aucune inscription ne sera enregistrée sur place).
4-1 : Prix
8€
4-2 : Revente ou cession de dossard
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription sans prévenir l'association organisatrice n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard

à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant, et que l'organisateur ait accepté ce changement.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance de responsabilité civile souscrite auprès du groupe Gritchen Assurance pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) grâce à la présence d'une équipe de la Protection Civile. La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Article 8 : Classement et récompenses

- Le premier au classement scratch chez les hommes
- La première au classement scratch chez les femmes
- Le meilleur déguisement sera récompensé
- Un challenge ESSEC récompensera l'association composée d'étudiants de l'ESSEC la plus performante

Les classements seront diffusés le lendemain.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les

images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries
En cas de force majeure (intempéries,....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Article 12 : Handisportifs

La course est ouverte aux handisportifs (accompagnés ou non suivant le handicap). Tout coureur handisportif accompagné devra courir l'intégralité de l'épreuve avec son guide, sous peine de disqualification.
Les coureurs s'engagent à n'opérer des dépassements que lorsque le parcours leur permet de le faire en toute sécurité, et à respecter les consignes des guides handisportifs si ceux-ci leur demandent de patienter pour des questions de sécurité.

Article 13 : Respect du code de la route

L'épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation routière. Les coureurs devront respecter le code de la route et se conformer aux directives du personnel d'encadrement présent sur le circuit. Dans le cas du non-respect des consignes données par les signaleurs, les coureurs peuvent être disqualifiés de l'épreuve.

Article 14 : Vols

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux vols susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Article 15 : Matériel

Il est obligatoire de courir avec une lampe frontale, ce tout au long de la course. Il est fortement recommandé de porter des chaussures de running (de trail pour le 15lm) et de prévoir un kway, en cas de mauvais temps.

Article 16 : Mesures sanitaires

Il est obligatoire de respecter les normes sanitaires en vigueur à la date de l'événement. En particulier, il est obligatoire de respecter le protocole sanitaire en place.